



risques avec le contentieux bancaire

Par **zenka**, le **11/03/2009** à **05:33**

bonjour a tous.

mon épouse et moi avons ouvert il y'a deux ans un compte bancaire chaque un dans la meme agence avec le meme conseiller.

je précise:un compte au nom de monsieur et l'autre au nom de madame il n'ya pas de compte joint,ni de procuration sur un compte ni sur l'autre.

le compte de mon épouse a toujours bien fonctionné ,tres bien géré et jamais le moindre incident.

mon compte a viré aujourd'hui a la catastrophe avec un decouvert de 1300euros depuis 8 mois.

aujourd'hui le conseiller m'a informé par telephone qu'il remettait mon dossier au contentieux.

ma question est la suivante: que risque mon épouse alors qu'elle n'a rien a voir dans cette affaire ? et surtout la banque a elle le droit de cloturer ou de piocher sur son compte ? et risque t'elle d'etre fiché a la banque de france ?